

## EDITORIAL

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a pour compétence la collecte et le traitement des déchets issus des ménages. Pour exercer ses missions, le syndicat dispose d'un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux et d'un réseau de onze déchèteries.



Ces déchèteries, éléments essentiels dans la démarche de collecte sélective des ordures ménagères, constituent autant de points d'apport volontaire assurant aux usagers un service public de proximité efficace. Beinheim, Betschdorf, Hatten, Lauterbourg, Lembach, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Soultz-sous-Forêts, Wintzenbach, Wissembourg et Woerth sont actuellement les communes dotées d'une telle infrastructure. Ces déchèteries ont comme objectif la récupération de déchets spécifiques en vue de leur valorisation. Une fois triés, ces déchets seront envoyés et transformés dans des filières de recyclage permettant à ces matières d'avoir une nouvelle utilité, une seconde vie.

Les déchèteries du SMICTOM représentent également autant d'instruments nécessaires à la bonne administration de notre collectivité. En effet, le service public des déchèteries constitue un moyen d'augmenter la part de déchets destinés à la valorisation et permet par conséquent de réduire les quantités d'ordures ménagères enfouies en Centre de Stockage. Si ces équipements servent manifestement l'intérêt général, leur fonctionnement a nécessairement un coût que nous devons assumer à travers la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au même titre que le service de collecte et de traitement. Les déchèteries ne sont pas gratuites !

Or, dans un contexte budgétaire où le traitement des déchets par enfouissement ou incinération prend une part sans cesse croissante, l'enjeu d'une gestion optimisée

d'un tel service est non seulement d'en assurer un gain environnemental certain mais aussi un retour financier. En effet, la valorisation de certaines matières comme la ferraille ainsi que la réduction des tonnages enfouis et incinérés sont autant d'éléments vertueux ayant un impact financier positif. Malheureusement, les matières telles que la ferraille générant des recettes pour la collectivité font régulièrement l'objet de vol ou de récupération. Ceci constitue un manque à gagner important ! A noter que la plupart des déchets apportés en déchèterie coûtent au SMICTOM. Par exemple, le traitement du bois a coûté 90 824 euros en 2011.

Je tiens tout particulièrement à saluer l'engagement des agents des déchèteries qui sont les garants du bon fonctionnement et de la qualité de ce service. Ils œuvrent pour l'intérêt général dans un contexte qui n'est pas toujours aisé.

L'édition spéciale « déchèterie » du Journal du SMICTOM est destinée à vous donner toutes les informations utiles au bon usage de ce service de proximité.

Bonne lecture à vous !  
Frédéric REISS, Président

### REPORT DES COLLECTES - 1<sup>er</sup> semestre 2013

#### • Vendredi 29 mars 2013 - Vendredi Saint

Les collectes du lundi, mardi, mercredi et jeudi ne subissent **aucun report**

La collecte du vendredi 29 mars est **reportée** au samedi 30 mars

#### • Lundi 1<sup>er</sup> avril 2013 - Lundi de Pâques

la collecte du lundi 1<sup>er</sup> avril est **reportée** au mardi 2 avril  
la collecte du mardi 2 avril est **reportée** au mercredi 3 avril  
la collecte du mercredi 3 avril est **reportée** au jeudi 4 avril  
la collecte du jeudi 4 avril est **reportée** au vendredi 5 avril  
la collecte du vendredi 5 avril est **reportée** au samedi 6 avril

#### • Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2013 - Fête du Travail

la collecte du lundi 29 avril est **avancée** au samedi 27 avril  
la collecte du mardi 30 avril est **avancée** au lundi 29 avril  
la collecte du mercredi 1<sup>er</sup> mai est **avancée** au mardi 30 avril  
les collectes du jeudi et vendredi ne subissent **aucun report**

#### • Mercredi 8 mai 2013 - Victoire 1945

la collecte du lundi 6 mai est **avancée** au samedi 4 mai  
la collecte du mardi 7 mai est **avancée** au lundi 6 mai  
la collecte du mercredi 8 mai est **avancée** au mardi 7 mai

#### • Jeudi 9 mai 2013 - Ascension

la collecte du jeudi 9 mai est **reportée** au vendredi 10 mai  
la collecte du vendredi 10 mai est **reportée** au samedi 11 mai

#### • Lundi 20 mai 2013 - Lundi de Pentecôte

la collecte du lundi 20 mai est **reportée** au mardi 21 mai  
la collecte du mardi 21 mai est **reportée** au mercredi 22 mai  
la collecte du mercredi 22 mai est **reportée** au jeudi 23 mai  
la collecte du jeudi 23 mai est **reportée** au vendredi 24 mai  
la collecte du vendredi 24 mai est **reportée** au samedi 25 mai

# NUMÉRO SPÉCIAL

## DÉCHÈTERIE



## LES 11 DÉCHÈTERIES DU SMICTOM

■ DÉCHÈTERIE DE BEINHEIM  
Lieu-dit Niederwald  
67930 BEINHEIM  
Tél : 06.15.76.87.08

■ DÉCHÈTERIE DE BETSCHDORF  
Route de Soufflenheim  
67660 BETSCHDORF  
Tél/Fax : 03.88.54.56.26

■ DÉCHÈTERIE DE HATTEN  
Rue du Stade  
67690 HATTEN  
Tél/Fax : 03.88.80.14.04

■ DÉCHÈTERIE DE LAUTERBOURG  
Route du Rhin  
67630 LAUTERBOURG  
Tél/Fax : 03.88.94.83.80

■ DÉCHÈTERIE DE LEMBACH  
Route de Woerth  
67510 LEMBACH  
Tél/Fax : 03.88.94.25.93

■ DÉCHÈTERIE DE MERTZWILLER  
Les Berges de la Zinsel  
67580 MERTZWILLER  
Tél/Fax : 03.88.90.15.49

■ DÉCHÈTERIE DE NIEDERBRONN  
ZI du Sandholtz  
67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS  
Tél/Fax : 03.88.09.61.90

■ DÉCHÈTERIE DE SOULTZ S/FORÊTS  
ZA du Roesselbach  
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS  
Tél/Fax : 03.88.80.66.54

■ DÉCHÈTERIE DE WINTZENBACH  
Route de Napoléon  
RD 468  
67470 WINTZENBACH  
Tél/Fax : 03.88.86.55.51

■ DÉCHÈTERIE DE WISSEMBOURG  
Rue de la Pépinière  
67160 WISSEMBOURG  
Tél/Fax : 03.88.54.39.54

■ DÉCHÈTERIE DE WOERTH  
RD 28  
67360 WOERTH  
Tél/Fax : 03.88.54.07.70

Déchèterie de Niederbronn

### NOUVEAUX HORAIRES & JOURS D'OUVERTURE

Les horaires ainsi que les jours d'ouverture des onze déchèteries du SMICTOM sont dorénavant harmonisés.

Les déchèteries de Betschdorf, Lauterbourg, Lembach, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Soultz-sous-Forêts, Wissembourg et Woerth sont ouvertes du mardi au samedi. Celles de Beinheim, Hatten et Wintzenbach le sont dorénavant également.

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

## DÉCHETS ADMIS ET DÉCHETS NON-ADMIS

### en déchèterie

Les déchèteries du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin permettent aux habitants d'évacuer, dans des bennes conditionnées, les déchets non collectés en porte à porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers.

Le volume de ces déchets apportés est limité à 2m<sup>3</sup> par semaine. En outre, la fréquentation de ces onze points de collecte est réservée aux seuls habitants des 85 communes membres du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin. Un système d'accès par badges est à l'étude.

Le bon usage de ce service de proximité est un moyen de réduire les quantités jetées dans la poubelle à ordures ménagères et enfouies au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach.



#### LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE :

- Ampoules et néons,
- Batteries,
- Bois (meubles, portes...),
- Bouchons de liège,
- Cartouches d'encre,



- Déchets verts, (herbes, feuilles, plantes),
- Electroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, télévisions ordinateurs, aspirateurs),
- Ferraille (aluminium, cuivre, vélo...)
- Gravats et déblais issus du bricolage familial (tuiles, briques, pierres, cendres froides...),
- Huile cuisine,
- Huile moteur,
- Non recyclables (polystyrène, plâtre, carrelage, canapés...)
- Papier/carton,
- Piles,
- Toxiques (résidus ménagers de peinture, solvant, décapant, essence...),
- Verre,
- Vêtements.



#### LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIES :

- Les déchets putrescibles, anatomiques ou infectieux (cadavres d'animaux, seringues souillées...),
- Les déchets dangereux (amiante\*, produits radioactifs, produits explosifs...)
- Les pneus (repris par les garages automobiles),
- Les bouteilles de gaz,
- Les souches d'arbres et toutes matières non compactables,
- La terre et la sciure.
- Les médicaments non utilisés. Les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers (Loi n°2007-248 Art.32). Repris par Cyclamed, ils sont ensuite incinérés dans des unités spécifiques. La redistribution à des fins humanitaires est aujourd'hui interdite.

La liste n'étant pas exhaustive, l'agent de déchèterie est habilité à refuser tous déchets non conformes à la réglementation en vigueur.

#### \* Amiante : Information complémentaire

L'apport d'amiante est interdit en déchèterie. Pour le traitement de cette matière au Centre de Stockage de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach, veuillez prendre contact avec le SMICTOM. (Téléphone : 03 88 54 84 00). Seuls l'amiante lié et l'amiante-ciment peuvent être stockés au CSDND. Coût de l'apport : 1 tonne gratuite par an pour les particuliers et les collectivités. Prix à la tonne : 378 euros.

# Valorisation des déchets

## FILIÈRES DES DÉCHÈTERIES



### EXEMPLES DE VALORISATION DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

#### DÉCHETS VERTS :

processus de transformation naturelle en compost et engrais.

#### GRAVATS :

transformés en matière pour remblai réalisation d'ouvrage de travaux publics.



#### FERRAILLE :

triée et transformée en matière première nouvelle.

#### BOIS :

broyé et transformé en panneaux agglomérés pour la réalisation de meubles et usage spécifique aux métiers du bâtiment.

#### VERRE :

tri et fusion pour recyclage matière.

#### ELECTROMÉNAGERS :

récupération, tri pour réparation et utilisation à des fins sociales ou destruction et recyclage des matières (métaux, plastiques).

#### HUILES MOTEURS :

régénération.

Le traitement des déchets collectés est assuré par des structures dédiées à la valorisation et au recyclage. L'objectif est de transformer ces matières pour leur donner une nouvelle utilité.



#### VÊTEMENTS :

récupération à des fins sociales et/ou transformation en matières premières du bâtiment (isolation).

#### BATTERIES :

récupération du plomb, neutralisation de l'acide puis destruction de la carcasse par une entreprise spécialisée.

## CONDITIONS D'ADMISSION DES PROFESSIONNELS, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a pour objet la collecte et le traitement des déchets issus des ménages. Néanmoins, soucieux de pouvoir proposer des services répondant au mieux aux problématiques locales, le SMICTOM autorise les artisans, commerçants et professionnels à utiliser les services des déchèteries les mardis, mercredis et jeudis dans la limite de 2m<sup>3</sup> de déchets apportés par semaine et à concurrence d'un ticket payé par m<sup>3</sup>. Ces tickets sont disponibles auprès de la Trésorerie de Wissembourg ou à la mairie de Niederbronn-les-Bains. Ils sont vendus par carnet de 10 unités au prix de 190 €.

## Le métier

### D'AGENT DE DÉCHÈTERIE

L'agent de déchèterie est le garant du bon fonctionnement du service. Il veille au bon entretien du site, accueille les usagers et contrôle la nature des déchets apportés. Il conseille et oriente les personnes afin d'optimiser le tri des matières.

#### TEMOIGNAGE

### Le métier vu par les agents

**Alain KORNPROBST**, Agent de déchèterie  
Déchèterie de BETSCHDORF

"Cela fait maintenant 12 ans que j'assure les fonctions d'agent de déchèterie au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin. Ce métier est pour moi particulièrement intéressant car j'apprécie le contact avec les usagers. Je les oriente et les sensibilise au tri. Cependant, ce relationnel peut aussi s'avérer être difficile voire tendu notamment lors de refus de matières interdites ou en cas de volume trop important. De plus, une autre contrainte spécifique au métier est que nous sommes dehors par tous les temps, été comme hiver."



## JOURNÉES PORTES OUVERTES AU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE SCHAFFHOUSE-PRÈS-SELTZ/ WINTZENBACH

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a organisé, les 11-12 et 13 octobre 2012, ses journées Portes Ouvertes au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach.



Les journées des 11 et 12 octobre ont été réservées à la sensibilisation des enfants scolarisés en école primaire et au collège. 1500 élèves ont ainsi visité les installations.



Le samedi 13 octobre au matin a été consacré au grand public. 200 personnes ont fait le déplacement pour découvrir les enjeux du traitement des déchets ménagers en Centre de Stockage.



## MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

### LA REDEVANCE INCITATIVE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La redevance incitative est un système de facturation servant à financer l'ensemble des services de collecte-traitement des ordures ménagères ainsi que le fonctionnement des déchèteries. **Cette facturation est établie sur le principe pollueur-payeur** c'est-à-dire plus on génère de déchets, plus le montant de la redevance sera élevé. La redevance incitative peut donc être fondée, pour sa part variable, sur le nombre de levées, sur le poids du bac et/ou sur le volume du bac.

### QUEL INTÉRÊT DE METTRE EN PLACE UNE TELLE REDEVANCE ?

L'évolution de la réglementation concernant le traitement des ordures ménagères (enfouissement et incinération) génère des contraintes techniques et financières importantes pour le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin. Par exemple, la réalisation d'un casier servant à l'enfouissement de déchets pour une quantité moyenne de 150 000 tonnes s'élève à environ 5 millions d'euros. La durée d'exploitation moyenne d'un tel casier est d'environ 5 années. Outre ces investissements, les frais de fonctionnement et la fiscalité comme la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sont calculés en fonction des tonnages enfouis. Le montant de la TGAP payé sur l'exercice 2012 s'élève à 382 585 euros soit 17 euros la tonne. Pour l'exercice 2013, le montant de la TGAP passera à 22 euros la tonne. En outre, il est important de préciser que le SMICTOM bénéficie d'un taux réduit du fait de sa certification ISO 14001.

**La réduction des tonnages d'ordures ménagères collectées et enfouies est donc une nécessité.** Or, la redevance incitative a justement pour objectif d'inciter les usagers à réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées et enfouies. Le tri sélectif, le compostage et les déchèteries sont autant de moyens de réduire le volume d'ordures jetées dans la poubelle brune. **Au-delà de la protection de l'environnement, la redevance incitative répond réellement à un enjeu financier et à une bonne gestion des deniers publics.**

### LA REDEVANCE INCITATIVE ET LE SMICTOM : OÙ EN EST-ON ?

Durant plus de trois années, la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a expérimenté la redevance incitative calculée, pour une part variable, en fonction du nombre de levées. En effet, chaque usager disposait d'un bac de 120 litres et était facturé en fonction du nombre de levées (poubelle brune). Pour rappel, la redevance incitative sert à financer l'ensemble des services de collecte-traitement des ordures ménagères ainsi que le fonctionnement des déchèteries. Des dérives ont été néanmoins constatées : augmentation des refus de tri (ordures ménagères résiduelles jetées dans la poubelle bleue), des dépôts sauvages et des sacs poubelles jetés dans les poubelles publiques. Une collecte par quinzaine alternée poubelle brune/poubelle bleue a été envisagée et mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce dispositif n'est pas satisfaisant non plus. La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement oblige les collectivités à passer à la redevance incitative au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### POURQUOI CONSTATE-T-ON DES DISPARITÉS DE REDEVANCES D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'AUTRE ?

La compétence de la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères relève des communautés de communes. Chacune d'entre elles dispose de son propre système de facturation : les unes privilégiant la composition du foyer, les autres les personnes seules, les troisièmes le volume du bac... A ce jour, le SMICTOM facture aux communautés de communes une somme de 82 euros par habitant (base recensement INSEE 2009 actualisé en décembre 2011). Ces participations constituent la principale recette du SMICTOM et assurent son équilibre budgétaire ; charge aux communautés de communes de recouvrer, selon leurs spécificités et leurs critères, le montant déterminé. Le SMICTOM travaille à l'harmonisation de ce mode de facturation. Pour l'instant sans succès !

## Du nouveau

### POUR LES BACS TRI SÉLECTIF : POUBELLE BLEUE AVEC MACARON JAUNE

LE BAC DESTINÉ AU TRI SÉLECTIF EST ACTUELLEMENT EQUIPÉ D'UN COUVERCLE BLEU. AFIN DE SE CONFORMER AU CODE COULEUR JAUNE PROMU AU NIVEAU NATIONAL PAR ECO-EMBALLAGES, LA POUBELLE BLEUE SERA BIENTÔT DOTÉE D'UN AUTOCOLLANT JAUNE PORTANT LA MENTION « TRI SÉLECTIF ».

## SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



Dans le cadre de l'édition 2012 de la « Semaine Européenne de Réduction des Déchets » du 17 au 25 novembre 2012, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a mené une opération « Halte au chariot-gâchis » dans quatre centres commerciaux ayant adhéré à la démarche.

Ces animations assurées par les ambassadeurs du tri ont eu pour objet de sensibiliser le grand public aux modes de consommation favorables à la réduction des déchets.

### RENSEIGNEZ-VOUS

Siège social :  
SMICTOM NORD DU BAS-RHIN - 29 rue Principale - B.P. 40081 - 67162 Wissembourg cedex © 03 88 54 84 00 - Fax : 03 88 54 35 29

Le Journal du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin est imprimé à 38 000 exemplaires sur papier PEFC- pâte blanche sans chlore et diffusé gratuitement.  
Directeur de la publication : Frédéric Reiss - Photographies : archives SMICTOM - Conception : JC Création 03 88 67 84 34 - Impression : IREG

